

FORMULAIRE MÉDICAL POUR ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Tous les arbitres et arbitres assistants nominés national, national et FIFA doivent obtenir un certificat médical d'un médecin pour attester que leur condition physique leur permet d'officier des matchs, selon les tests des fonctions suivantes:

- a) système circulatoire
- b) vision
- c) ouïe
- d) système pulmonaire

À être complété par un médecin

Je, médecin soussigné, reconnais avoir examiné :
(Nom)
et je certifie que la personne ci-haut mentionnée est en bonne [] mauvaise []
forme physique pour agir à titre d'officiel de match.
Sa pression sanguine a été vérifiée et notée comme suit :
/
Signature du médecin:
Endroit:
Date:

L'examen médical doit être effectué moins de 14 jours avant de participer à l'évaluation de la condition physique

Ce formulaire doit être envoyé à la Coordonnatrice du programme des arbitres de l'ACS

* Veuillez prendre note que les arbitres et arbitres assistants FIFA pourraient devoir passer d'autres tests médicaux avant de prendre part à un match/tournoi international.*